



Association scolaire intercommunale
de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon
AscoVaBaNo

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 12 MARS 2024, A 19H30, A LA PRAZ

Présidence :

M. Dominique Affolter, Président du CET et Conseiller à La Praz.

Présents :

M. Olivier Ponnaz, Directeur à Vallorbe, M. Dominique Affolter, Président du CET et Conseiller à La Praz, Mme Isabelle Viatte, Municipale à Bretonnières, Mme Amélie Noël, Enseignante à Vallorbe, Mme Evelyne de Icco, Enseignante à Romainmôtier, Mme Nathalie Brechbühl, Représentante des parents à Bretonnières, M. Christophe Hinvì, Représentant des parents à Vallorbe, Mme Cindy Leresche, Représentante Amis-Gym à Ballaigues, M. Ricardo Ribeiro, Représentant des parents à Vallorbe, Mme Mélanie Lachaise, Représentante de l'APE

Excusées :

Murielle Vuagniaux, Municipale à Bofflens, Vanessa Buffalo, secrétaire

Absent :

Simon Sutter, Représentant FC Vallon du Nozon

Ordre du Jour :

1. Accueil
2. Adoption de l'ordre du jour (art. 23)
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 (art. 23)
4. Lecture des courriers reçus (art. 23)
5. Démission (art. 16) (art. 11 c,d et 12)
6. Communications de la Direction
7. Divers et propositions individuelles
8. Date et lieu de la prochaine séance (art 20)



1. ACCUEIL

Mr Affolter, Président, adresse une cordiale bienvenue à chacun et ouvre la séance à 19h30. Mr Affolter nous informe des excusés pour cette séance : Murielle Vuagniaux, Municipale à Bofflens, Vanessa Buffalo, secrétaire.

Il demande si une personne présente dans l'assemblée voudrait bien se charger de prendre le PV de la séance. Mme Lachaise accepte de le faire. Mr Affolter la remercie.

La séance se poursuit selon l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

- Concernant le point 8, M. Ricardo Ribeiro demande que Mr Christophe Hinvì, représentant du Quart parent soit ajouté. Et Mme Lachaise relève une erreur concernant une enseignante, représentante des enseignants : C'est Mme De Icco et non Mme Gauthey qui était présente.
- Mr Affolter fait part de remarques que lui a transmises Mme Vuagniaux : elle demande de biffer la phrase du point 8 "*Mme Vuagniaux émet la possibilité que certains membres du personnel de l'AscoVaBaNo pourraient éventuellement se porter volontaire.*" Elle demande aussi la correction d'une erreur dans la phrase : "*l'UAPE a récemment mis en place 36 places supplémentaires*" : qui est en réalité passé de 12 à 24 places, soit 12 places supplémentaires.
- Mr Affolter demande aussi que soit corrigé dans le point 6 / la phrase concernant l'élection du président : "*Madame Vuagniaux annonce avec plaisir que Monsieur Dominique Affolter, membre du CD de l'AscoVaBaNo, se porte candidat comme Président.*" Mr Affolter est membre du Comité Intercommunal.

Suite à ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et la secrétaire est remerciée pour son travail.

4. LECTURE DES COURRIERS REÇUS

Mr Affolter annonce qu'il n'en a reçu aucun. Mr Affolter demande comment a été organisée la venue de l'équipe de médiation à la dernière séance. Mr Ponnaz répond que c'est une proposition qui avait été faite à la séance précédente, pour que les médiateurs-trices puissent venir présenter leurs différents mandats, et accepté lors de celle-ci.

Mme Lachaise demande s'il est possible de transmettre au Comité du CET, les courriers reçus, provenant de l'Ascovabano, de l'établissement scolaire ou adressés par des parents.

Mr Affolter répond que les articles 27 et 27 du règlement stipulent que de nombreux sujets



peuvent être proposés et présentés dans le cadre du CET, et que donc des courriers peuvent être transmis au Comité de direction.

5. DÉMISSION

Mr Affolter annonce qu'il n'en a pas reçu.

6. COMMUNICATION DE LA DIRECTION

M. Ponnaz prend la parole et annonce, qu'en décembre 2024, des changements d'horaire pour les transports en train sont annoncés, comme cela se produit environ tous les deux ans. Ces changements vont impliquer des modifications de tous les horaires scolaires pour tous les établissements du groupement scolaire.

La direction de l'établissement et l'ASCOVABANO ont rencontré les représentants des différents transporteurs et des représentants du Canton, CFF et Carpostal.

Mr Ponnaz nous présente les différents changements qui vont avoir lieu pour tous les établissements du groupements scolaires. Mr Ponnaz explique que les choix d'horaires ont dû être faits en fonction des possibilités de liaison entre trains et cars. Cela a impliqué une énorme discussion et réflexion.

- Il s'agit de condenser l'horaire scolaire avec les périodes, tout en sachant qu'il y a un grand déficit de salles, surtout des salles spécialisées, salles de TN, salles de gym. Il a fallu trouver des alternatives pour permettre à chaque classe du secondaire de pouvoir accéder, par exemple, à la salle de TN.
- La réflexion a aussi été menée par rapport à une démographie qui augmente. Ce qui fait qu'il y a une classe supplémentaire au secondaire. Les projections pour l'année prochaine sont de cinq classes de neuvième, ce qui veut dire trois périodes supplémentaires de gym par classe, et deux périodes de TN de plus.
- Actuellement, il y a un déficit d'une vingtaine de périodes sur l'ensemble des élèves scolarisés à Vallorbe.
- Mr Ponnaz précise que le manque chronique de locaux est une réalité qui va durer encore quelques années.

Mr Ponnaz transmet les documents avec les projections d'horaires envisagées pour les 3 sites scolaires. L'assemblée en prend connaissance et Mr Ponnaz les présente plus précisément. Il précise que le nouvel horaire pour les établissements scolaires sera mis en place dès la rentrée scolaire d'août 2024, pour ne pas devoir changer d'horaires en cours d'année scolaire. Mr Ponnaz annonce qu'il nous donnera plus précisément d'autres informations sur ces changements à la prochaine séance du CET à la rentrée.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES



- Mr Ribero prend la parole pour annoncer que le Quart Parent doit organiser la séance d'information annuelle pour les parents, le jour et le lieu doivent encore être décidés.

Mr Affolter demande comment l'information est communiquée aux parents. Mme Brechbühl répond que le flyer est envoyé par mail par le secrétariat de la direction scolaire et diffusé sur les réseaux sociaux. Le Quart Parents déplore le peu de fréquentation à cette séance annuelle. La problématique de faire connaître le CET et l'existence du Quart Parent est récurrente. Mme Brechbühl dit que les parents s'organisent aussi de façon spontanée et s'adressent directement aux autorités, souvent par besoin d'obtenir plus rapidement les informations qu'ils souhaitent ou pour que leurs questionnements soient plus rapidement pris en compte et traités.

Une discussion est ensuite menée sur les possibilités de proposer une thématique pour attirer les parents et faire connaître le CET et l'existence du Quart Parent. Mr Ribeiro précise qu'il a participé à des ateliers traitant de cette problématique, proposés par L'APE Vaud. Mme Lachaise fait un retour sur la conférence "Etre parents à l'ère numérique" proposée en février par l'APE. Mr Ponnaz précise que la fréquentation est aussi aléatoire et diminue lors des Soirées Parents organisées par les établissements. Mme Leresche propose d'organiser des "Portes Ouvertes" dans le cadre de l'établissement scolaire. Mr Affolter propose de faire une enquête pour demander aux parents quels sujets les intéresseraient. La question est soulevée s'il serait plus judicieux d'organiser la séance Quart Parent en début d'année scolaire, plutôt qu'en fin d'année. La difficulté est aussi de trouver un créneau, entre les réunions Parents, l'AG de l'Ape et les vacances scolaires d'octobre. Mme Brechbühl soulève aussi la problématique des trois sites différents dans le groupement scolaire, qui n'ont pas les mêmes questionnements et demande s'il faudrait organiser une séance Quart Parent par site pour être plus proches des parents.

Mr Affolter propose d'inviter des représentants d'élèves à assister et participer au CET. Mr Ponnaz précise qu'il y a des rencontres avec le Conseil des Délégués pour donner la parole aux élèves dans l'établissement scolaire.

- Mme Lachaise prend la parole pour revenir sur les réflexions menées dans les dernières séances du CET par rapport aux problématiques de harcèlement et de violence dans les transports scolaires. Mr Ponnaz rappelle la responsabilité des parents sur le comportement de leurs enfants. Le travail des chauffeurs de bus est difficile et contraignant. Le règlement des transports scolaires doit être revu et modifié au printemps 2024, il devrait être réalisé pour la prochaine rentrée scolaire.

Mme Lachaise propose que le nouveau règlement soit adapté pour être présenté dans une version allégée et plus parlante aux élèves que le règlement officiel. Cela pourrait être un document sous la forme d'une "Charte des transports", avec des pictogrammes et que les élèves et les parents devraient signer. Elle demande aussi s'il pourrait être envisagé de mettre en place un service de Patrouilleurs dans les bus scolaires. Mr Affolter précise que dans le règlement du CET, il y a la possibilité de créer une commission Ad-Hoc pour mener une réflexion sur ce projet. Mme Brechbühl et Mr Ribeiro se proposent pour intégrer cette commission. Mme Brechbühl propose d'en parler aux parents lors de la prochaine séance du Quart Parent.



Association scolaire intercommunale
de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon
AscoVaBaNo

Mme Viatte prend la parole pour communiquer plusieurs informations concernant les actions de l'Ascovabano :

- Une recherche est en cours pour trouver un nouveau prestataire pour le restaurant scolaire de Vallorbe.
- Le 13 mars, une soirée est organisée pour présenter le projet pour la création du nouveau bâtiment scolaire aux syndics de Vallon du Nozon. Mr Ponnaz rappelle les différents enjeux et réflexions menés pour la réalisation et la concrétisation de ce projet.
- Il y a eu l'engagement d'une personne pour un poste de collaboratrice administrative à 70%

Mr Hinvi demande s'il est possible de connaître les effectifs pour la prochaine année scolaire. Mr Ponnaz répond que le nombre d'élèves est autour de 1000 élèves et que les projections d'enclassement ne sont pas encore réalisées.

Mme Leresche demande s'il y a une augmentation des besoins en assistant.e à l'intégration. Mr Ponnaz répond que le chiffre est stable, avec une dizaine de personnes et que cela dépend du nombre d'élèves concernés.

Mme Isabelle Viatte, Municipale à Bretonnières, annonce qu'elle ne sera pas présente pour la prochaine séance, et annonce sa future démission.

8. DATE ET LIEU DES SÉANCES 2024 (ART 20)

Le Président propose la prochaine séance 2024, le 10 septembre à 19h30, dans salle communale à Ballaigues, ce qui est validé par l'assemblée.

La séance est clôturée à 21h40 et un apéritif est offert par la Commune de La Praz.

Le Président

La Secrétaire Ad-Hoc

Dominique Affolter

Mélanie Lachaise